



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Une demande de dérogation mineure sera entendue à la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 5 août 2024, à 19h00, au Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Toute personne intéressée par cette demande est invitée à assister à cette séance et y présenter ses observations. La personne peut aussi soumettre ses commentaires ou observations au greffier, Me Owen Falquero, par écrit ou par courriel à owen.falquero@lacbrome.ca, au plus tard à 12h, le 5 août 2024.

Dérogation mineure no. 625

157, chemin Tibbits Hill, lot 6 627 821, zone RB-3-I12, East Hill district

Nature et effets de la demande:

Demande visant à construire une résidence localisée à des distances respectives de 9,01 m et 7,62 m des lignes latérales du terrain.

Annexe VII du règlement de zonage no 596 exige des marges latérales de 10,5 m pour la zone RB-3-I12.

Demande visant à construire un bâtiment accessoire ayant un pourcentage d'occupation de 3,7% de la superficie du terrain. Le pourcentage d'occupation maximale, pour un bâtiment accessoire, exigible dans cette zone est de 2%.

Donné à Lac-Brome
Ce 17 Juillet 2024

Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.
Avocat Greffier